

Dynamiser le bourg et faciliter son accès à tous



L'aménagement d'un espace détente et d'un parking au parc de la Mothe est le préambule d'un réaménagement du centre-bourg et des liaisons de circulations entre les différents pôles de vie : la gare, le bourg et celui réunissant les services administratifs ainsi que ceux dédiés à l'enfance et la santé. Ce projet global de revalorisation du cœur du Cellier et d'apaisement de la circulation a, pour

enjeux, de faciliter l'accès en centre-bourg, de soutenir les commerces et d'encourager la déambulation ainsi que les rencontres.

Ce Zoom présente, dans une première partie, les constats des problématiques actuelles et les solutions proposées puis, dans une seconde partie, explique les étapes de concrétisation du projet.



Édito

Chère Cellarienne, cher Cellarien,

Mon équipe et moi-même avons mis le projet du parc de la Mothe au cœur de notre programme. Dans le même temps, nos adversaires de l'époque en faisaient un point majeur de désaccord. Le 15 mars 2020, les Cellariens ont arbitré cette controverse dans les urnes en élisant sans équivoque mon équipe pour diriger la municipalité.

Aujourd'hui, ce projet a fait l'objet d'une enquête publique en vue d'apporter au Plan Local d'Urbanisme (PLU) les modifications nécessaires à sa réalisation.

Au terme d'un travail manquant, à mon sens, de recul et s'appuyant sur de nombreux préjugés, le commissaire enquêteur a cru bon d'émettre un avis défavorable. Pourtant, ce projet s'inscrit dans un plan pluriannuel de circulation(s) en centre-bourg et dans ses abords immédiats. Vous pourrez, à la lecture du « Zoom », vous faire une idée personnelle de sa logique et de sa cohérence. Les opérations qu'il regroupe et leur cadencement sont au service d'un centre-bourg libéré des stationnements sauvages, gênants et inesthétiques et, enfin, propre à la déambulation, la flânerie, la rencontre et au dynamisme de nos commerces.

L'installation du parc de la Mothe en constituera la première étape. Elle permettra que l'ensemble des travaux puisse se dérouler en minimisant la gêne occasionnée et sans paralyser le bourg à aucun moment. Elle répondra également à une nécessité établie dans le P.A.D.D. (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) voté par nos prédécesseurs, à savoir : résoudre les difficultés de stationnement dans le bourg.

Certains nous reprochent le prix de cette réalisation. Il faut savoir qu'il s'agit là d'un projet ambitieux et assumé comme tel. Sa dimension architecturale (saluée par le commissaire enquêteur lui-même !) l'explique en grande partie. D'autre part, nous avons tenu compte de l'essentiel des recommandations des « personnes publiques associées » (institutions publiques dont la loi nous contraint à prendre l'avis avant un tel projet).

La D.D.T.M. (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) a demandé des éclairages et des périodes de travaux ne gênant pas les chauve-souris, des murets de séparation pouvant servir d'habitat aux lézards communs... Tous ces aménagements ont contribué à l'élévation des coûts.

Quoiqu'il en soit, ce projet entre dans les moyens de la Commune, d'autant qu'il est déjà cofinancé par l'État (qui, par cette décision en reconnaît l'intérêt public) par l'intermédiaire de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 125 000 €. D'autres partenaires viendront, notamment le Conseil Départemental grâce au dispositif « cœur de bourg » auquel la commune est éligible et la COMPA qui sera sollicitée au titre des fonds de concours.

Chère Cellarienne, cher Cellarien, vous le savez comme moi, il est plus facile de fédérer sur des projets modestes que sur des projets ambitieux notamment car ces derniers demandent un effort de projection et d'anticipation supérieur à celui qu'il faut faire pour ne rien changer.

Nous organiserons, courant septembre, une réunion publique au cours de laquelle nous reviendrons sur le parc de la Mothe, le plan de circulation et de stationnement. Nous vous fournirons des détails sur le déroulement des travaux et ses aspects pratiques. En attendant, je vous renvoie à nouveau au « Zoom » de ce numéro qui vous expose les arguments qui ont sous-tendu la délibération du Conseil Municipal du 12 avril dernier qui a été adoptée par un vote à bulletin secret à la demande de l'opposition. Résultat de ce vote : 22 voix « pour » (tous les élus de la majorité) et 5 « contre » (tous ceux de la minorité). Dont acte.



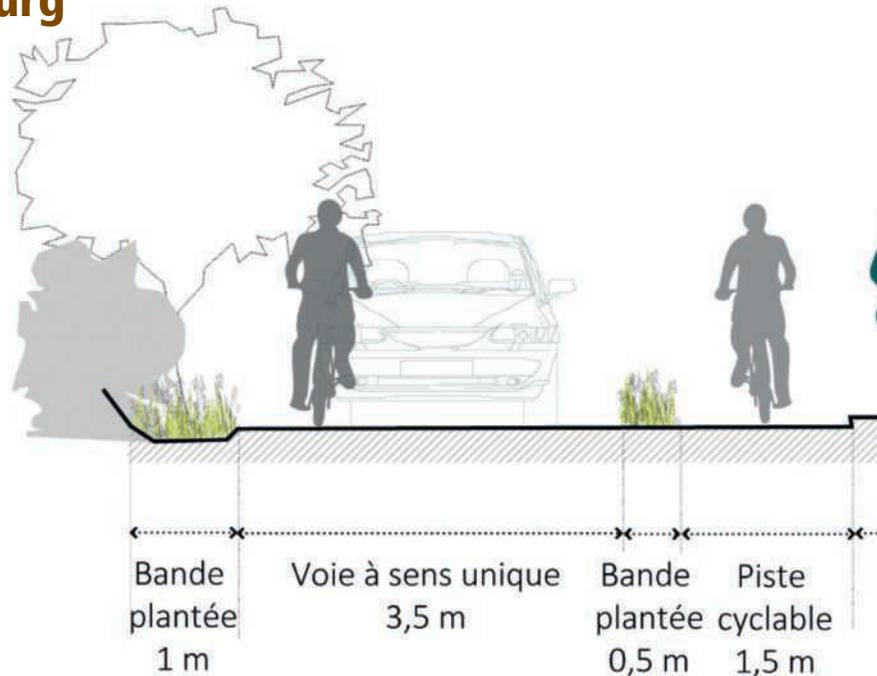
Philippe MOREL
Maire du Cellier

Chaleureusement

Faciliter l'accès au centre-bourg

Il n'existe, à ce jour, qu'un seul axe qui relie le pôle services « administratif-enfance-santé » au bourg : la rue de Bel-Air. Empruntée quotidiennement par de nombreux usagers, cette voie ne permet pas une circulation apaisée tant pour les automobilistes, les cyclistes que pour les piétons. Ses trottoirs sont trop étroits laissant difficilement place aux poussettes et aux fauteuils roulants, le double sens de circulation ne permet pas d'accueillir une voie propre aux cycles et le croisement des véhicules (voiture, car, poids lourd) s'avère souvent périlleux.

La solution serait donc de passer la rue de Bel-Air en sens unique du pôle « services » vers le bourg afin qu'elle puisse être en capacité de permettre à tous les usagers de circuler en toute sérénité. Pour ce faire, elle serait aménagée avec une voie à sens unique de 3,5 mètres longée de part et d'autre de bandes plantées de 0,5 mètre, d'une piste cyclable de 1,5 mètre ainsi que d'un trottoir d'une largeur de 2 mètres en capacité d'accueillir tous les usagers (enfants, adultes, seniors, personnes à mobilité réduite).



Rester dans le bourg

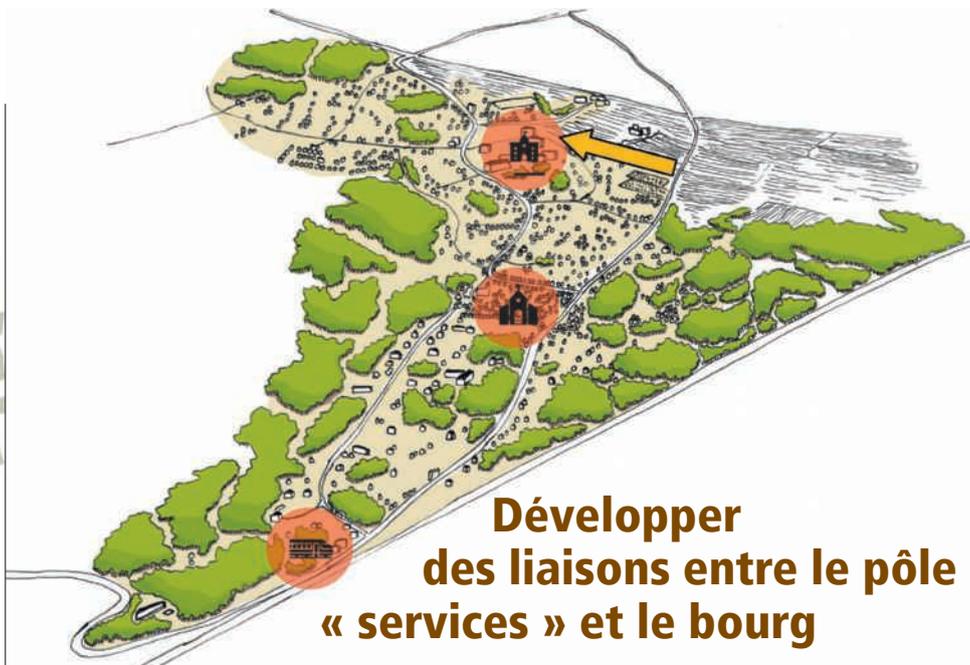
Aujourd'hui, il est aisé de constater que la voiture occupe une place prédominante dans le bourg brouillant son paysage et ses atouts en laissant peu de place aux piétons. Autre constat actuel : le bourg, en l'absence de zone de rencontre qualitative et accessible à tous, n'est malheureusement pas propice à la flânerie. On ne s'y arrête que brièvement pour y faire ses courses mais sans s'y poser réellement pour se détendre, se retrouver entre amis ou en famille, se divertir. Pour que les habitants et touristes puissent se réapproprier le cœur du Cellier, un réaménagement du bourg sera proposé avec le développement d'une zone de détente pour toutes les générations au parc de la Mothe et la piétonnisation de voies de circulation.

Création d'un espace intergénérationnel de détente et loisirs au parc de la Mothe

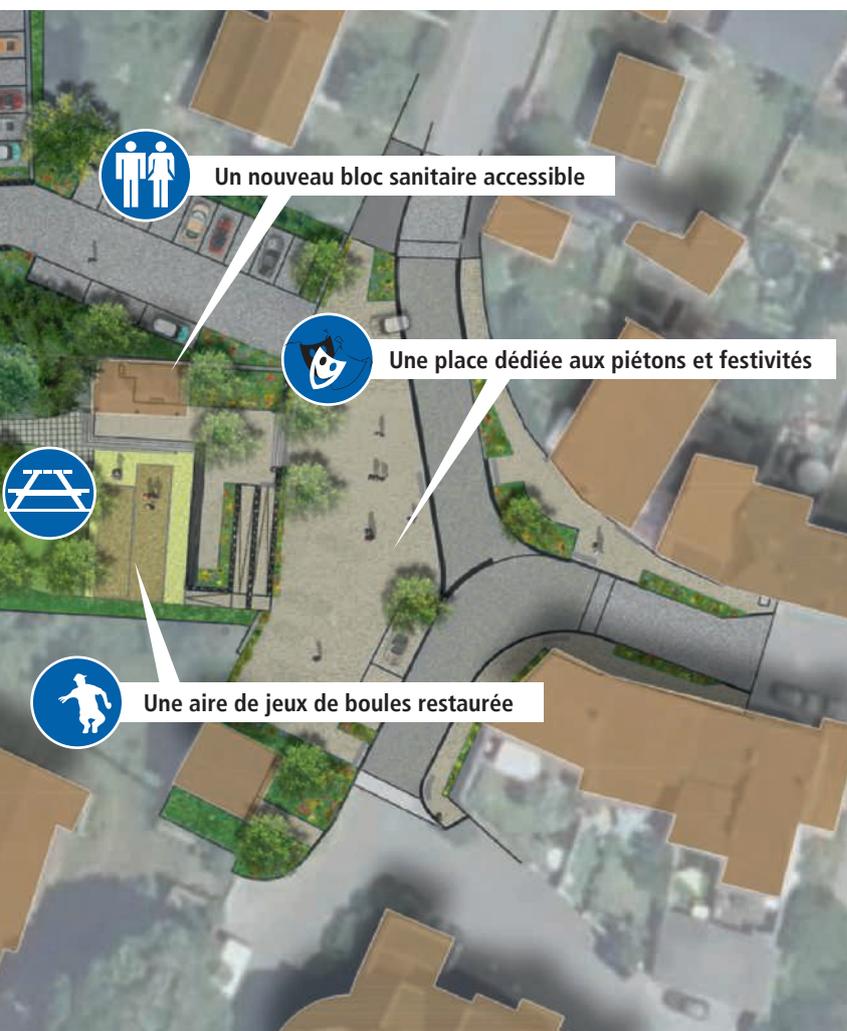
Le parc de la Mothe est aujourd'hui un site dévalorisé et peu fréquenté. Le réaménagement de ce site le rendra plus accueillant et plus lisible aux yeux des habitants qui se le réapproprieront. L'idée est d'amener un lieu de loisirs multigénérationnel avec des jeux pour enfants (tyrolienne, pas de géant en bois, mikados en bois), des tables de pique-nique et un hamac. Les deux terrains de pétanque actuels seront réhabilités et rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les toilettes publiques deviendront autonettoyantes et leur façade sera végétalisée pour éviter tout tag intempestif. Les choix des matériaux qui composeront la nouvelle zone du parc de la Mothe ont été faits en harmonie



dre les objectifs



Afin de désengorger la rue de Bel-Air qui, à terme, deviendra à sens unique, il faudra développer entre le bourg et le pôle « services », d'autres liaisons accessibles aux cars, poids lourds, voitures, vélos et piétons. La rue du Prieuré Saint-Philbert, par son étroitesse, sa structure de chaussée non suffisante et sa giration au carrefour à angle droit ne permet pas d'accueillir cette circulation de tous. Il faudra donc créer une voie de liaison adaptée. Elle partira de la rue de Clermont juste après le cimetière pour rejoindre le cours de l'Europe. Elle sera à double sens, équipée de voies douces sécurisées (piétons et cyclistes) et arborée pour s'intégrer au paysage et habitations.



avec la nature du site. L'actuel petit muret en pierre sèche, endommagé par la tempête d'octobre 2019, sera entièrement restauré. Tous les arbres le long de ce muret seront conservés ainsi que tous les arbres côté espace de détente et loisirs. Des essences locales seront replantées dans le bas du parc de loisirs et des espèces vivaces en adéquation avec les espaces verts communaux à remonter vers l'église.

Quant à l'emplacement actuel de stationnement du parc de la Mothe, il sera aménagé comme un site de transition entre le bourg réaménagé et l'espace détente et de loisirs et ce, dans le but de faciliter, sécuriser les déplacements de l'un à l'autre. Cet emplacement accueillera du mobilier urbain (bancs, arceaux pour vélos) ainsi que 2 places de stationnement PMR.

Piétonnisation de voies de circulation et stationnement

Pour rendre accessible des voies de circulation aux piétons dans le bourg, il faut, en premier lieu, repenser le stationnement. L'idée n'est pas de réduire la capacité actuelle du stationnement mais de l'organiser autrement. Pour ce faire, seront mis en place, à terme, des places avec arrêt limité à 10 minutes ainsi que des zones bleues. Quant au site du parc de la Mothe, il y sera créé **53 places** dimensionnées, faciles d'accès, ombragées et déconnectées des voies de circulation routières. Deux bornes électriques seront installées pour 4 emplacements de recharge. **Le revêtement du parking sera principalement perméable pour permettre l'infiltration des eaux** et une noue de rétention d'eau y sera créée en contre-bas permettant aux eaux de parking non filtrées de ne pas descendre dans le milieu naturel.



Les étapes de concrétisation de ce projet global

Une planification qui tient compte des contraintes logistiques et budgétaires.

Durant l'actuel mandat

1 Réaménagement du parc de la Mothe

Il convient, dans cette première étape, de lancer la dynamique du projet en apportant un nouveau lieu de vie, de flânerie et de rencontres dans le bourg avec l'aménagement de l'espace détente et de loisirs ainsi qu'en aménageant la zone de liaison entre l'espace détente du parc et le bourg. Le parking de 53 places est également inclus dans cette première étape. Il permettra de créer de nouvelles habitudes de stationnement aux abords du bourg et de fluidifier la circulation en supprimant des places actuellement gênantes voire accidentogènes. Il s'agit de remodeler le stationnement pour éviter l'effet sablier, c'est-à-dire supprimer des places sans en proposer d'autres. De plus, cela évitera l'immobilisation du bourg lorsque viendront les travaux d'aménagement de liaisons douces, de zones de piétonnisation et de passages en sens unique de voies de circulation.

Toute la lumière sur l'éclairage

Le projet du parc de la Mothe bénéficiera d'un éclairage adapté aux divers besoins et contraintes du site. Il sera donc réfléchi localement suivant les usages de son implantation. Pour exemple, derrière l'église, l'éclairage sera revu mais sans augmentation de son intensité. Au niveau du parc de détente, aucun éclairage ne sera mis en place afin de respecter la vie nocturne et d'éviter une occupation trop tardive ; à l'exception de l'accès aux sanitaires bien entendu.

Concernant le parking en lui-même, l'éclairage est indispensable à son utilisation. Conformément aux préconisations de l'évaluation environnementale, des précautions sont à prendre : hauteur des appuis, orientation des faisceaux lumineux, possibilité d'un déclenchement lors des passages, modulation de l'intensité respectant une température de couleur conforme à l'arrêté du 27 décembre 2018.

L'ensemble de ces choix sont en cours d'étude entre les services de la mairie, du maître d'œuvre TECAM, du gestionnaire de réseau le Sydela. Avant la finalisation du projet, ils seront soumis à la validation de Noeme Environnement, en charge de l'évaluation environnementale de la déclaration de projet ayant emporté mise en compatibilité du PLU.

Où en est-on de cette première étape ?

Ce projet se situe sur une zone classée naturelle entre deux parcelles classées en zone urbanisée, ce qui créait une dent creuse naturelle dans la zone urbaine. Pour permettre cet aménagement, la Commune a fait une extension de la zone urbaine sur une partie qui permettra de faire l'accès PMR, la réhabilitation des toilettes publiques et le premier palier du parking qui sera le plus utilisé dans la vie quotidienne. La zone naturelle ne permettant pas la création du parking, la Commune a voté un nouveau règlement appelé Np (naturel à vocation de stationnement), très cadré avec une autorisation d'imperméabiliser moins de 30% de la zone. Ce nouveau règlement permet

un retour possible à l'état naturel du site. Il a été validé par délibération le 12 avril en conseil municipal par 22 voix « pour » et 5 « contre ».

La prochaine étape sera le dépôt du permis d'aménager du parc de la Mothe prévu courant juin 2022. La Commune est accompagnée pour la maîtrise d'ouvrage par la société TECAM qui recrutera les entreprises en charge des travaux du site.

Le coût global de cette première tranche de travaux est estimé à 861 546 € TTC.

2 Création d'une liaison transversale

Cette deuxième étape consiste à créer la nouvelle voie d'accès entre le bourg et le pôle « services » depuis la rue de Clermont (un accord a été conclu avec les propriétaires du terrain). Cette liaison permettra de

désengorger la rue de Bel-Air et fluidifier la circulation. Elle permettra également une continuité d'accès au bourg lors des travaux de mise en sens unique de la rue de Bel-Air.

Après 2026

3 et 4 Réorganisation des circulations

Dans la 3^e phase du projet, la rue de Bel-Air sera mise en sens unique avec aménagement d'une voie propre aux cycles et un trottoir sécurisé adapté aux poussettes, fauteuils roulants... Enfin, dans la 4^e phase, il

est prévu un réaménagement de la circulation du centre-bourg avec création de zones piétonnières et pose de mobilier urbain pour favoriser la flânerie et la déambulation.

En résumé



Une présentation du projet et plus particulièrement de sa première étape fera l'objet d'une réunion publique en septembre. La date vous sera communiquée dans un prochain Lien.



Laëtitia, nouvellement à la tête du service Éducation-Proximité-Solidarité

Fin mars, la Commune du Cellier a accueilli Laëtitia CASSIAUX à la tête du service municipal Éducation-Solidarité-Proximité en remplacement de Delphine OREGGIA partie, début janvier, pour de nouvelles missions à la mairie de Treillières.

Forte de 20 ans d'expériences au sein de la Commune de Mésanger, Laëtitia y a débuté en tant que directrice du service Enfance axé principalement sur le pilotage du projet pédagogique de l'accueil de loisirs et périscolaire ainsi que sur l'encadrement de l'équipe d'animation jeunesse. Après un important développement des services communaux proposés aux familles, Laëtitia prend du galon et devient, en 2015, coordinatrice Enfance-Jeu-



nesse-Parentalité, un poste visant à piloter l'ensemble des services à destination des familles avec enfants de 0 à 17 ans.

Diplômée d'un BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur) et d'un BEATEP (Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire et de la Jeunesse), Laëtitia a souhaité asseoir sa carrière et son engagement dans la fonction publique en tentant le concours d'animateur territoriale catégorie B qu'elle a réussi et qui lui a valu une nomination en 2019.

Saluons le parcours cohérent de cette quarantenaire, mère de deux enfants habitant à Pannecé. Souhaitons-lui la bienvenue !

Retour aux urnes pour les élections législatives



Les dimanches 12 et 19 juin 2022, les électeurs français éliront les députés au suffrage universel direct.

Les électeurs qui ne pourront pas se rendre dans leur bureau de vote peuvent voter par procuration.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, un électeur peut donner procuration à un autre électeur même si celui-ci n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, la personne qui votera à votre place devra toujours se rendre dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.

Comment voter par procuration ?

Il est conseillé de faire la demande en ligne sur la plateforme « maprocuration.gouv.fr » puis de la faire valider en se déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de police, le tribunal judiciaire, un

consulat. Vous présenterez la référence d'enregistrement « Maprocuration » et une pièce d'identité. Cette démarche est plus rapide car la validation du représentant de l'État est tout de suite télétransmise sur le site du répertoire électoral unique et la procuration est donc validée.

Vous avez également la possibilité de remplir le formulaire papier sur place (commissariat de police, brigade de gendarmerie ...) ou en le téléchargeant au préalable (CERFA n°14952*03 sur service-public.fr) ; toutefois le délai de traitement est plus long car la procuration est ensuite transmise par voie postale en mairie, pour enregistrement définitif. Il arrive régulièrement que la procuration ne soit pas arrivée

en mairie pour le jour du vote. C'est pourquoi, nous vous recommandons d'anticiper vos démarches.

Dans tous les cas, vous devrez renseigner votre numéro national d'électeur et celui de votre mandataire (la personne à qui vous donnez procuration). Ce numéro est présent sur votre carte électorale et peut aussi être retrouvé sur le service en ligne « interroger votre situation électorale » du site service-public.fr.

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer du fait d'une maladie ou d'un handicap, un policier ou gendarme peut recueillir votre demande de procuration à votre domicile ou dans un établissement spécialisé (hôpital, EHPAD...). Vous devez faire cette demande par écrit et y joindre une attestation sur l'honneur indiquant que vous êtes dans l'impossibilité manifeste de vous déplacer.

Appel aux scrutateurs

La mission du scrutateur consiste à veiller au bon déroulement d'un scrutin et au dépouillement des bulletins de vote. Il prend place autour d'une des tables de dépouillement et est en charge d'une tâche bien précise : le premier scrutateur sort le bulletin de l'enveloppe, le deuxième lit à haute voix le nom du candidat figurant sur le bulletin, le troisième et le quatrième remplissent la feuille de dépouillement pour compter les voix.

Si vous souhaitez participer bénévolement au dépouillement des élections des 12 et 19 juin, merci de contacter le service des élections au 02 40 25 40 18 mairie@lecellier.fr

Le Conseil des Jeunes Cellariens à la découverte du monde agricole Cellarien

Le 30 mars, les jeunes élus sont allés visiter des exploitations agricoles implantées sur la commune.

Au GAEC des 3 Launay, ils ont été reçus par Hubert. Celui-ci est éleveur de cochons. Il en possède 3000.

Les porcs sont élevés en intérieur pour les protéger des maladies, en particulier la peste porcine africaine qui peut être transmise par les oiseaux. Pas de maltraitance en les enfermant, cela est fait pour leur apporter protection et confort.

Les jeunes élus ont eu la chance d'assister à deux mises bas et le sauvetage d'un porcelet par bouche à bouche et massage cardiaque ! Les truies sont en gestation durant 3 mois, 3 semaines et 3 jours et font une portée d'une quinzaine de nouveau-nés. Dès leur naissance, ceux-ci sont placés sous lampes à chaleur pour limiter le changement de température.

Les porcs sont nourris avec un mélange de céréales et d'eau. Toute cette nourriture est produite et fabriquée sur place. Les cochons vivent en moyenne 4 ans mais sont envoyés à l'abattoir dès 6 mois car leur viande est destinée à la consommation. Seules les truies sont gardées plus longtemps pour être inséminées artificiellement et assurer la continuité de l'élevage.

 **Les verrats, de gros mâles reproducteurs peuvent peser jusqu'à 500 kgs !**

Chez Dominique, au **GAEC de la Perrière**, changement de décor et vie au grand air pour les 100 veaux et vaches laitières. Il faut savoir qu'une vache ne pourra pas donner de lait si elle n'a pas déjà donné naissance à un veau. Les veaux femelles sont appelées génisses. Une vache est en gestation durant 9 mois.

La technologie est très présente dans l'exploitation car toutes les vaches sont équipées d'un collier qui donnent plusieurs



informations à l'éleveur et permet, entre autres, de donner accès au robot de traite. Ce dernier, géré par informatique et bardé de capteurs et lasers, est totalement autonome et assure les traites quotidiennes (environ 28 litres par jour et par vache) en prenant un soin particulier à ne pas blesser l'animal (désinfection, nettoyage, etc...). Les vaches sont récompensées par des granulés et des céréales.

Lorsque le lait est tiré, il sort à 38°C et est tout de suite refroidi à 4°C pour assurer sa conservation et sa bonne qualité en vue de sa consommation. Le lait frais est délicieux !

 **La vache a deux estomacs ; le premier (la caillette) lui sert quand elle est petite pour absorber le lait. Le deuxième est fait pour la rumination.**

Fin de leur journée de découverte au **GAEC des Rangs d'oignons**.

Accueillis par Benjamin, les jeunes élus ont vu toutes sortes de légumes. Ils sont tous bio, produits sous serres pour la majorité d'entre eux (afin d'éviter les maladies principalement). De la bêche

est étendue entre les bandes pour limiter les mauvaises herbes. Ils ont pu voir des carottes, épinards, choux, cardes, poireaux, asperges... Ils ont même pu goûter des petits oignons blancs et radis rouges !

Les élus du CJC retrouvent une partie de ces légumes au restaurant scolaire ainsi que tous les mercredis en vente à l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne).

 **Qu'est-ce qu'un légume bio ? Un légume cultivé sans pesticide, insecticide et fongicide**

Les jeunes ont appris beaucoup de choses et remercient les exploitants qui les ont reçus. Ils font du bon travail car ils prennent soin de leurs animaux et de leurs légumes. Ce sont des métiers difficiles. Ils leur souhaitent le meilleur pour la suite.

Découvrez-en plus en scannant le QR code !



2^e édition du concours photos

La Commune relance son concours photos proposant aux photographes amateurs (jeunes et adultes) de réaliser des clichés « coup de cœur » de la commune et donner sa vision du Cellier.

Le thème proposé pour cette 2^e édition est « Le Cellier et ses villages ». Le Cellier compte une trentaine de villages et près de 50 hameaux.

Le concours a lieu jusqu'au **31 octobre 2022**, date limite de dépôt des dossiers.

Les photos gagnantes serviront à illustrer la carte de vœux municipale de 2023. L'ensemble des photos du concours fera l'objet d'une exposition accessible à toutes et tous.

Pour y participer : bulletin de participation et règlement complet du concours à votre disposition en mairie ou en ligne sur le site de la mairie dans la rubrique « Agenda » : www.lecellier.fr
À vos appareils, prêtes, prêts, shootez !



Nettoyage de la nature organisé par le CJC

Le CJC (Conseil des Jeunes Cellariens) organise, samedi 11 juin au matin, une action collective de nettoyage de la nature. Un appel est lancé à toutes les personnes qui souhaiteraient partager un peu de leur temps, se retrouver en famille ou simplement profiter de notre bel environnement.

Les élus du CJC, à l'unanimité, ont constaté des actes d'incivilité de la part de certains citoyens. Malheureusement, il n'est plus étonnant de trouver dans les fossés de notre commune : pneus, ballons d'eau chaude, téléviseurs, bouteilles de gaz ... Ce qui engrange un désastre environnemental.

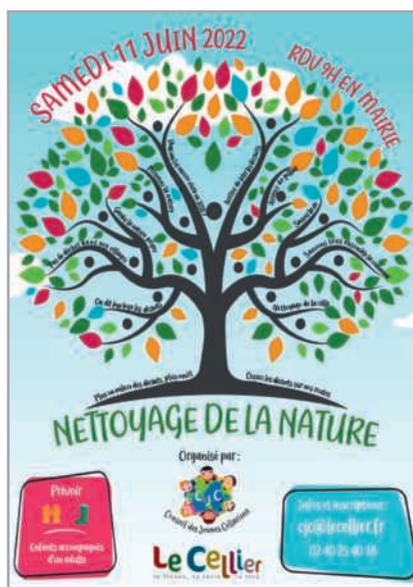
Les élus du CJC attachent beaucoup d'importance à ce projet.

Remontons nos manches, enfilons nos gants et nos bottes et allons, à notre échelle, sauver la planète.

Rendez-vous le **samedi 11 juin 2022 à 9 h à la mairie du Cellier.**

Une fiche d'inscription est encartée dans ce Lien et d'autres exemplaires de cette fiche sont à votre disposition à l'entrée de la mairie. Vous pourrez les déposer renseignées dans les boîtes aux lettres du CJC, en mairie ou par mail à : cjc@lecellier.fr

Les élus du CJC comptent sur vous !



Pensez à consulter régulièrement notre site internet lecellier.fr

Compte-tenu des dates de parution du journal municipal, toutes les informations d'intérêt local et intercommunal ne peuvent y être relayées. C'est pourquoi, le service municipal en charge de la Communication s'appuie sur le site officiel du Cellier <https://www.lecellier.fr> en postant régulièrement des informations notamment dans les rubriques « Actualités » et « Agenda » situées en page d'accueil.

Le site www.lecellier.fr est mis à jour chaque semaine. Pensez à le consulter !

Vie associative



Voyagez en musique avec « Mains Malines »



C'est le 10 mai 2017 que l'association Mains Malines a vu le jour avec pour objet de promouvoir, montrer et faire connaître la richesse de la musique africaine. Mickaël SUPIOT, fondateur et actuel président de l'association, a découvert ce style musical lors d'une fête de la musique à Thouaré dans les années 90. Très impressionné, il se passionne alors pour cette **musique colorée aux multiples richesses et aux rythmes généreux**. Après de nombreuses années à jouer dans différentes troupes associatives de la région nantaise, c'est avec l'envie

de se retrouver, de mélanger leurs inspirations et leurs expériences que Mickaël décide de monter son groupe avec 4 de ses amis, également amateurs et passionnés de musique africaine. Chacun d'entre eux a eu la chance de partir en immersion dans un pays d'Afrique afin d'y apprendre la musique auprès des locaux. Une expérience à la fois marquante et enrichissante.

Encore en phase de création, le groupe se retrouve chaque mercredi soir pour répéter son set composé actuellement de **4 musiques traditionnelles**

arrangées selon leurs envies, ainsi que quelques-unes de leur création.

Bercé par de grands maîtres africains tels que Mamady Keïta, Famoudou Konaté, Soungalo Coulibaly ou encore Ali Farka Touré, le groupe s'inspire également de musiques latino dont les mélodies peuvent être retranscrites grâce à la kora ou encore le balafon. En plus de ces instruments, on y retrouve le **djembé, la batterie, la guitare, la clarinette ou encore le dum**.

Avec ce mélange d'univers, Mains Malines a quitté la structure uniquement percussive, pour donner une partie plus mélodique à ses musiques. Le groupe aimerait également accueillir un bassiste.

Lorsqu'on lui parle de futur, Mickaël voit son groupe jouer lors de fêtes de la musique, de spectacles ou de café-concerts, afin de **continuer à transmettre au public sa passion pour cette musique généreuse**.

Contact : Mickaël SUPIOT (président)
à mikesup44@gmail.com ou
au 06 33 83 24 67

Zen et Qi vous emmène sur le chemin du bien-être

L'association Zen et Qi a été créée en 2010 par Emmanuel Desjeux et son ami de longue date Philippe Bouec (actuel président) pour palier à la dissolution de l'association de musique et de yoga sur la commune nommée Relax Accord. Elle s'est alors fixée pour objectif **l'organisation, la diffusion et la formation de toutes techniques et pratiques de relaxation ainsi que la mise en place d'actions de formation, de promotion et de manifestation dans les domaines précités.**

Zen et Qi, qui se prononce Chi en chinois et pouvant se traduire par le *flux d'énergie naturelle*, propose des cours de yoga, de méditation et de piano pour la partie musicale. Sur les 4 séances de yoga dispensées par semaine, ce sont



son professeur de piano qu'il accompagna à ses cours de yoga tibétain. Il commença par un cours d'essai, pour ne jamais arrêter. Enrichi par ses nombreux voyages au Tibet, au Népal, en Inde et en Chine durant lesquels il croisa le chemin de grands maîtres et lamas tibétains, il s'attache désormais à transmettre son savoir à ses élèves. **En 2019, il emmena avec l'association 10 de ses élèves au Ladakh (région du nord de l'Inde) visiter des temples, des monastères et assister à des pujas (cérémonies traditionnelles).** Actuellement, il nourrit le projet de renouveler cette expérience, en emmenant cette fois-ci des élèves au Bhoutan.

En plus de ses cours annuels, l'association propose des activités annexes tout au long de l'année comme des stages de pratiques énergétiques le

temps d'un week-end. Ouverts à tous, ils portent sur la lithothérapie, la philosophie Merkaba, le reiki Shamballah ou encore les chakras supérieurs.

Durant 5 ans, l'association a également organisé un salon Zen et Qi durant lequel elle a eu l'honneur d'accueillir des lamas tibétains et des moines en tenues traditionnelles.

Débutant ou confirmé, tous sont les bienvenus dans cette association où une valeur prime, celle de rendre le bien-être accessible à tous au travers du yoga et de la musique.

Contact : Emmanuel DESJEUX à zenetqi@free.fr ou au 06 28 07 54 60
Site : www.zenetqi.fr

des élèves âgé(e)s de 7 à 73 ans qui se retrouvent au centre de relaxation dans une ambiance dépaysante.

Les cours de yoga et de méditation sont collectifs et durent une heure. Les cours de piano jazz et classique sont, quant à eux, individuels. Ils durent 30 minutes pour les enfants et 45 minutes pour les adultes.

Pour Emmanuel Desjeux, professeur salarié de l'association, le yoga et la musique sont apparus très tôt dans sa vie. À l'âge de 5 ans, il commence à apprendre le piano et pratique en parallèle le judo. Seule la musique le passionne vraiment. Cela le conduit l'année suivante à rentrer dans une école de jazz professionnel. Il y fit la rencontre de Samy Abenaim,



Fa'Bulesque remercie ses 872 spectateurs !



Après le succès remporté par cette 10^e édition qui s'est déroulée les 12, 13, 18 et 19 mars à la salle William-Turner, l'association Fa'Bulesque tient à faire ses remerciements.

La troupe souhaite remercier tout d'abord sa belle et grande équipe de bénévoles qui lui permet de réaliser ce beau projet. Un immense merci à chacun d'eux pour le temps

consacré. Un merci particulier à la nouvelle équipe de couturières du Cellier. Un grand bravo à elles !

Fa'Bulesque remercie l'ensemble de ses partenaires (Mairie du Cellier, sponsors) pour leur confiance et leur soutien grâce auxquels cette aventure peut se renouveler chaque année. L'association est fière de les associer à la réussite et au succès de « Fa'Bulesque : 10 ans d'amour ».

Fa'Bulesque remercie l'EHPAD du Cellier d'avoir accepté son invitation pour le samedi 12 mars à 15 h. Une vingtaine de résidents se sont déplacés et quelle joie pour les artistes de voir leurs sourires et yeux pétiller !

Sans oublier son cher public : 872 spectateurs ! D'ailleurs, de plus en plus de Cellariens découvrent son spectacle. Fa'Bulesque les remercie sincèrement d'avoir pris part à ce beau moment de musique tous ensemble, d'une grande diversité et richesse musicale. Leur présence a vraiment réchauffé les cœurs des membres de la troupe. Un énorme merci pour leurs gentils commentaires qui encouragent Fa'Bulesque à leur offrir des spectacles de qualité.

C'était un beau cadeau d'anniversaire pour ses 10 ans !

Pensons déjà à 2023 : la troupe débute la recherche de bénévoles pour les décors, des machinistes, des musiciens, des danseuses et recherche également un local pour ses costumes. Si vous êtes intéressés ou connaissez des amis qui seraient prêts à rejoindre Fa'Bulesque, n'hésitez pas à leur en parler. Pour tout contact : fabulesque.chant@gmail.com

Les activités du Club de l'Amitié

Depuis le 4 mai, le club vous propose une **session pétanque le mercredi après-midi de 14 h à 15 h au parc de la Mothe**. Venez vous détendre dans une ambiance conviviale.

Bien sûr, l'association propose toujours le mardi, jeux de cartes ainsi que scrabble.

Le Club de l'Amitié organise le **9 juin une journée à Planète Sauvage**.



BULLETIN INSCRIPTION PLANÈTE SAUVAGE

Départ mairie 8 h 45 / Retour 18 h

Nom :

Prénom :

Nombre de personnes adhérentes x 10 €

Nombre de personnes non adhérentes x 50 €

Adhésion au club 24 €

Réservation obligatoire auprès de Marc ROY à loisirslecellier@gmail.com

Paiement obligatoire par chèque à l'ordre du Club de l'Amitié à déposer avant le 16 mai dans la boîte aux lettres de l'association située dans le hall de la mairie.



Pour tout renseignement, contactez Marc ROY Président au 06 58 07 01 81.

Tennis Club du Cellier : des médailles plein les yeux !

Le club a fait le plein, sur cette première partie de saison, d'excellents résultats. À commencer par son **équipe jeune constituée de Ruben, Lino, Timothé et Timéo** qui a terminé **première de sa poule** et, en conséquence, est en **finale départementale**. Leurs aînés n'ont plus qu'à suivre leur exemple... C'est bien engagé, l'équipe femme termine également première de sa poule. Les hommes ne sont pas en reste non plus avec leur belle 2^e place. Que d'émulation dans une ambiance conviviale. Une nouvelle formule a aussi permis à tous les joueurs, joueuses de jouer ensemble en championnat mixte.

Lors du week-end du 21 mars, chaque jeu gagné par le club récupérait 2 €. La palme revient une nouvelle fois à notre équipe jeune qui a récolté 82 €. Avec les équipes adultes, la somme de 302 € a pu être remise à l'UNICEF pour l'Ukraine.

Le club invite tous les Cellariens le **samedi 18 juin à venir à la fête du tennis supporter ses 2 champions français Lucas Poulain et Gleb Sakharov, tous deux classés dans les 50 meilleurs joueurs français**. Du beau spectacle en perspective !



Ruben, Lino, Timothé.
(Absent de la photo : Timéo).

Histoire et Patrimoine du Cellier : un nouveau cahier sur les villages et hameaux

- Le quatrième cahier continue d'explorer le patrimoine et l'histoire des villages de notre commune. Il est en vente au prix de 5 € à « La Terrasse » du Cellier et dans les maisons de la presse de Mauves et de Ligné ainsi qu'au Carrefour-Express d'Oudon.



- La collection des 6 livres parus entre 2011 et 2017 est désormais vendue au prix unitaire de 15 € (au lieu de 17 € ou 18 € selon les différents tomes).
- Journées du Patrimoine de Pays : avec le thème de cette année « **Être et Renaître** ». Il s'agit de mettre en valeur la transformation d'objets pour une nouvelle vie ou utilisation. **Le week-end des 25 et 26 juin, deux exposants présenteront leurs œuvres, salle Louis-de-Funès**. De plus amples détails seront précisés dans « Le LIEN » du mois de juin.

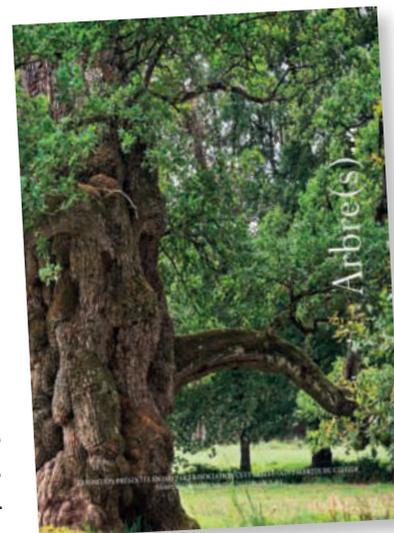
Actualités de l'Association Culturelle Saint-Martin : livret de l'exposition « Arbre(s)... »

En 2021, l'exposition organisée dans l'église Saint-Martin avait pour thème les arbres. Ils participent à la beauté de nos paysages bocagers, de nos rives et de nos îles de Loire, de nos forêts... **Suite à la demande de nombreux visiteurs, il a été décidé d'éditer un livret reprenant les textes et photos de cette exposition**. Au Cellier, les arbres forment des avenues et des parcs, ou solitaires, ils se dressent au fond des coulées. Que serions-nous sans eux ? L'arbre c'est la vie, bien entendu et nombre de cultures et de religions s'y réfèrent. Il convient de les aimer, de les respecter et de les protéger.

Le livret compte 46 pages en format 21 * 29,7 et en couleurs.

Prix 10 €.

Commande : Christophe Delaunay au 06 86 44 25 92 ou à passerelle.cd@gmail.com



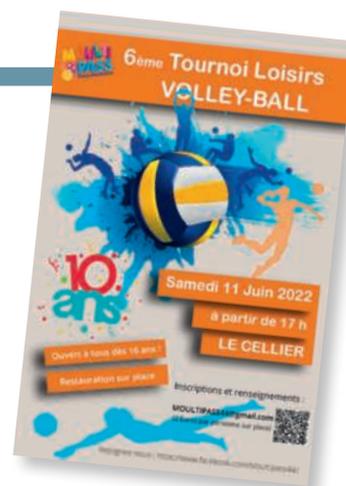
Samedi 11 juin de 17 h à 1 h, complexe sportif

Le tournoi de volley de Moultpass

L'association Moultpass organise son 6^e **tournoi de volley ouvert à tous** à partir de 16 ans. Il se déroulera le **samedi 11 juin de 17 h à 1 h du matin au complexe sportif du Cellier**. Cet événement est placé sous le signe de la convivialité, du fair-play et de la passion commune pour le sport. Possibilité de se restaurer sur place. Si vous aimez jouer au volley et voulez passer une soirée sympathique, inscrivez-vous !

Renseignements : moultpass44@gmail.com

Inscriptions : <https://www.helloasso.com/associations/moultpass/evenements/tournoi-de-volley-de-moultpass-edition-2022>



Les actualités du Cellier Mauves FC

Tournois de l'Ascension : l'école de foot à l'honneur !

Le stade des Loquets, à Mauves-sur-Loire, mettra le football d'animation à l'honneur les jeudi 26 et samedi 28 mai prochains. Le Cellier Mauves FC organise des tournois pour différentes catégories de l'école de foot.

Infos pratiques :

- **jeudi 26 mai** : catégories U8/U9 M (32 équipes) et U10/U11 F (16 équipes)
- **samedi 28 mai** : catégories U10/U11 M (16 équipes) et U12/U13 M (16 équipes)
- Horaires : **de 9 h à 18 h - Entrée gratuite - Bar et restauration sur place**

Le Standard de Liège remporte le 25^e Tournoi International du Cellier Mauves FC

Le Tournoi International U15 édition 2022 s'est déroulé les samedi 16 et dimanche 17 avril, sur les 2 stades du club. Sous un soleil radieux, devant un public nombreux et enthousiaste, les 20 équipes participantes ont livré un très beau spectacle sportif. Le club belge du Standard de Liège s'est imposé pour sa première participation. Il a battu en finale (2-0) Angers SCO, qui participait également pour la première fois.

L'attente était forte au sein du club. La grande famille du Cellier Mauves FC a retrouvé le plaisir d'organiser sa manifestation phare, 4 ans après la dernière édition. Au-delà de la compétition sportive, c'est l'ambiance conviviale et festive et une organisation reconnue pour sa précision et sa rigueur qui ont de nouveau séduit l'ensemble des participants.

Le samedi 16 avril, la phase qualificative s'est déroulée sur les 2 sites de Mauves-sur-Loire et du Cellier. Le plateau s'est ensuite retrouvé le dimanche pour les phases finales au stade des Noues. Après la remise des récompenses en présence des élus des 2 municipalités, une soirée dansante a terminé en beauté le week-end.

Une très forte mobilisation des bénévoles

Pour cette manifestation, c'est l'ensemble du territoire local qui s'est impliqué. Plus de 80 entreprises ont souhaité associer leur image à l'événement. Le soutien des élus et des services techniques des 2 communes s'est avéré précieux sur le plan matériel, logistique ainsi que pour préparer les 2 complexes sportifs.

Côté bénévoles, la mobilisation a de nouveau été au rendez-vous. À l'été 2021, c'est une équipe d'une trentaine de volontaires qui s'est engagée, pour plusieurs mois, dans



l'organisation de ce tournoi.

Durant le week-end, environ 200 personnes ont participé à son bon déroulement jusqu'au démontage des infrastructures et au nettoyage des 2 sites les lundi et mardi suivants. Cette formidable implication des bénévoles est au cœur de la réussite d'une manifestation qui anime la vie des 2 communes, au-delà du club de football.

Le Cellier Mauves remercie chaleureusement l'ensemble des acteurs et donne rendez-vous pour la prochaine édition, qui se déroulera les 30 et 31 mars 2024.

Palmarès

- **Classement final** :
 1. Standard de Liège
 2. Angers SCO
 3. SO Cholet
 4. AFC Bucarest
- **Meilleur joueur** : Noah MANDONGO (Standard de Liège)
- **Meilleur buteur** : Évan PELTIER (FC Oudon Couffé)

Plus d'infos sur www.lecelliermauvesfc.fr

Vie scolaire et extra scolaire

École publique Les Lonnières : séjour à la Turmelière pour les CM2

Du 4 au 8 avril, les élèves de CM2 de l'école publique sont partis une semaine en classe découverte sur le thème du Savoir Rouler À Vélo (certification désormais obligatoire en fin d'école primaire).

Ce séjour s'est déroulé à Liré au château de la Turmelière qui inaugurerait cette thématique. Les élèves ont appris à rouler sur la route dans de bonnes conditions de sécurité mais ils ont aussi appris beaucoup d'autres choses autour de la petite reine : démonter une roue, réparer une chambre à air, nommer les parties du vélo, connaître l'histoire de la bicyclette, comprendre les engrenages, lire une carte, etc. Le travail de classe systématique qui a eu lieu a permis d'apporter les éléments théoriques et conceptuels nécessaires. Ils ont aussi profité des équipements du site pour pratiquer escalade et tir à l'arc. Une semaine très appréciée par les élèves !



Les actualités de l'école privée Saint-Jean-Bosco



Opération bol de riz

Le 7 avril 2022 a eu lieu la **nouvelle édition du Bol de riz**. Il s'agit d'un temps de convivialité au cours duquel les enfants partagent ensemble un repas simple. Les enfants font l'effort de ne pas prendre un repas habituel pour participer à une œuvre caritative.

Dans le cadre d'un projet en lien avec la mémoire de l'esclavage, les CM1-CM2 de l'école échangent avec des élèves du Bénin et découvrent leur culture, leur mode de vie.

Cette année, les bénéfices du Bol de Riz sont reversés à l'association Iroko, basée au Bénin. L'association offre une assistance scolaire pour les élèves d'école primaire de familles de pêcheurs pauvres et souvent illettrés. Romain AKPO, membre d'Iroko, est venu présenter son association et ses projets aux enfants le mercredi 30 mars à l'école.

Grâce à la mobilisation des enfants (et de leurs parents), de l'équipe pédagogique et de l'APEL, plus de 670 € ont été collectés et reversés à cette association !

Exposition « Phoenix »

L'école Saint-Jean-Bosco a conduit cette année scolaire **un grand projet avec ses élèves de CM1-CM2 autour de l'histoire de la traite transatlantique et l'esclavage colonial**. Ce **projet pluridisciplinaire comprenait, entre autres, des ateliers photographiques sur Nantes avec une artiste franco-béninoise, Rossila Goussanou**. Ces ateliers, qui ont été menés à Nantes mais également à Ouidah (Bénin) avec les correspondants des élèves de Saint-Jean-Bosco, ont permis aux élèves de produire des photographies qui sont présentées au sein de l'exposition de R. Goussanou, intitulée « Phoenix ».

Cette **exposition photographique est consacrée aux lieux de mémoire de la traite négrière et de l'esclavage atlantique à Ouidah (Bénin), à Nantes (France) et à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)**.

Les images présentées sont issues d'un travail de recherche doctorale mené par R. Goussanou sur ces trois territoires de 2015 à 2021.

L'exposition « Phoenix », à l'image de la créature légendaire, invite à repenser les souvenirs de l'esclavage et de la traite atlantique par le prisme de l'héritage et de la remémoration. Par ces mémoires réactivées, à travers ces lieux édifiés, les victimes de cette période esclavagiste ressuscitent continuellement. Cette exposition itinérante est un hommage à leur courage face à la violence de l'esclavage et participe à leur redonner vie.

Elle sera présentée dans le **hall de la mairie et dans la médiathèque** du 15 juin au 5 juillet, avec un **vernissage mercredi 15 juin à 18 h en présence de la conceptrice**.



Fête des écoles des Lonnières

L'Amicale Laique et les écoles publiques vous invitent à leur fête des écoles, **le vendredi 24 juin**. Venez les retrouver pour partager un moment convivial et festif, après 2 années d'absence, avec de **nombreux stands pour s'amuser en famille** (structure gonflable, jeux en bois, maquillage, pêche à la ligne et bien d'autres) et **une restauration sur place** (sur réservation).

Pour que la fête soit réussie, **l'aide de parents volontaires pour la préparation et le déroulement de cette belle soirée est bienvenue**.

Contactez l'Amicale Laique à amicalelaique.lecellier@gmail.com. Elle vous attend nombreux !



Saison culturelle



Samedi 18 juin, à 19 h, bourg

Fête de la musique

Le **18 juin, à partir de 19 h**, aura lieu la fête de la musique dans le bourg du Cellier. En famille et entre amis, dans une ambiance festive et décontractée, venez écouter et découvrir des artistes et musiciens locaux.

Bar et food-truck sur place.

Infos : service municipal en charge de la Culture au 02 40 25 40 18 ou à culture@lecellier.fr.



Commerçants / artisans / artistes

« Studio Antonia Maria » : nouvel atelier de céramique au Cellier

Suite à une formation en tant que designer d'espace puis au Pôle Céramique Normandie où elle a pu expérimenter l'argile sous différentes approches, **c'est au Cellier, commune où elle a grandi, qu'Antonia a décidé de créer son atelier « Antonia Maria Studio »** en tant qu'auto-entrepreneur.

Sensible à l'énergie des éléments naturels qu'elle utilise, Antonia recherche l'équilibre entre différentes consistances où l'ombre et la lumière, le vide et le plein viennent s'assembler pour créer de nouvelles textures et surfaces. Elle instaure alors un dialogue poétique entre l'objet ainsi créé et l'espace qu'il comble au travers de **pièces utilitaires et décoratives telles que vases, coupes, tasses et bien d'autres**.

Antonia partage désormais son temps entre son atelier où elle expérimente la matière, plus particulièrement la terre du Fuilet et la Maison du Potier du Fuilet où elle encadre des ateliers d'initiations, des cours et des stages de tournage et de modelage, auprès d'un public varié (enfants, adolescents, retraités, personnes en situation de handicap...).

Si son atelier n'est, pour l'instant, pas ouvert au public, **les créations d'Antonia sont à retrouver sur son compte Instagram ainsi que sur son site Internet qu'elle ne manque pas d'alimenter régulièrement**.

Contact : Antonia Joubert à hello@studioantoniamaria.com

Site internet : www.studioantoniamaria.com

Instagram : [studio_antoniamaria](https://www.instagram.com/studio_antoniamaria)



Commerçants / artisans / artistes

Nouveauté du marché : « Le Manège à fromages »

Diplômée d'un BAC PRO agricole et d'un BTS en fromagerie, Éloïse SUTEAU a commencé sa carrière professionnelle à la fromagerie Beillevaire. Depuis peu, elle vient de créer son atelier de transformation laitière « Le Manège à fromages » sur la ferme d'un agriculteur basé à la Remaudière (entre la Boissière du Doré et Vallet).

Pour le plaisir des papilles des Cellariennes et Cellariens, Éloïse installe son « Manège à fromages » **chaque mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 sur le marché du Cellier** situé sur l'esplanade de la Terrasse dans le bourg. **Venez découvrir ses fabrications artisanales de fromages au lait de vache** : une tomme moelleuse « Le Sourire nantais », un fromage frais « Le Nuage de Loire » et du fromage à tartiner. En complément de ses fromages artisanaux, elle propose également des produits de la fromagerie Beillevaire : **beurre, yaourts, desserts lactés, crème fraîche, fromage blanc...**

Contact : Éloïse SUTEAU, « Le Manège à fromages »,
au 06 47 31 87 15 ou lemanegeafromages@gmail.com



« Ö voyage des sens », un institut de beauté mobile au Cellier

Sarah est passionnée et diplômée depuis 10 ans dans le domaine de l'esthétique et du bien-être.

Inspirée par le voyage et la relation du corps à l'esprit, elle a voulu créer un institut mobile qui lui ressemble et, surtout, qui vous ressemble. **Pour celles dans l'incapacité de se déplacer, celles qui souhaitent gagner du temps ou tout simplement celles qui veulent s'offrir un instant beauté à la maison.**

Du lundi au vendredi de 9 h à 20 h, elle se déplace directement à votre domicile au Cellier.

À la carte :

- **Massages** relaxants et sur mesure pour retrouver bien-être et sérénité.
- **Épilations** à la cire chaude afin de garder une peau lisse pendant 3 semaines.
- **Beauté mains & pieds** suivie d'une pose de vernis semi-permanent pour être belle jusqu'au bout des ongles !
- **Soin du visage** essentiel pour allier la détente au soin sur mesure.



Sur Mesure :
0 Déplacement
0 Stress
100 % Bien-être



Offre de bienvenue pour votre première réservation* : 1 massage offert.

* Massage de 20 min sur une zone au choix (crâne, pieds, mains ou dos) pour un minimum de 20 € de prestations.



Contact :
Sarah BELOUIN,
« Ö Voyage des Sens » au
06 69 66 26 12
ou à ovoyagedesens@gmail.com
<https://ovoyagedesens.jimdofree.com/>

Pays d'Ancenis et alentours

Dimanche 22 mai, Mauves-sur-Loire

2^e édition du Marché de la Création et de l'Artisanat

Le collectif de créatrices «Créartisanes» en partenariat avec l'association des amis du Parc et Château de la Droitière vous invite au **marché de la création et de l'artisanat** le **dimanche 22 mai de 10 h à 18 h** dans la cour du château situé au 330 rue des frères Fleury.

Les artisans vous proposeront des créations réalisées avec passion, **des pièces originales et uniques**. Venez découvrir les talents de la région nantaise, **du « made in local ! »**.

Fête des mères le 29 mai : pensez-y.

Entrée libre - Visite payante du Parc. Plus d'info au 06 01 84 74 65.



Les RDV de la médiathèque Claire Bretécher

Animation Dub poetry : 14 mai à 10 h 30

À travers un style à la fois poétique et musical rattaché aux musiques jamaïcaines dans leurs formes les plus connues, dont le reggae et le dub, **Jean-Luc Irondelle aka Djajah Luc vous entraînera dans l'histoire de la Caraïbe** et vous invitera au voyage en slamant ses poésies. *Durée 1h30 (tout public) - Réservation possible.*

Heure du conte : 18 mai à 16 h 30

Jean-Luc Irondelle, dub poet, prend une guitare et sa voix pour emmener les enfants dans les contes traditionnels autour des animaux qui parfois se comportent comme des humains. *Durée 45mm (jeune public 3-7 ans) - Réservation possible.*

Heure du conte « Veux-tu que je te lise ? » : 8 juin à 16 h 30

Histoires animées autour du Voyage par le groupe Des mots pour le dire. *Durée 1h (jeune public 3-7 ans) - Réservation possible.*

Mini Dub camp : 11 juin à 11 h

Avec Clément du groupe RDH. Par l'intermédiaire des panneaux interactifs de KLEMENTZ, qui apportent une interaction avec la musique et l'audio, le sound RDH va permettre au public de jouer avec le son et ainsi découvrir et appréhender des concepts sonores de façon ludique. *Durée 1h (tout public) - Réservation possible.*



Inscriptions : 02 40 25 44 82
ou www.bibliofil.pays-ancenis.fr

Point sur le budget du SIVOM



Le budget du SIVOM a été voté à l'unanimité le 6 avril 2022.

Les dépenses et recettes en fonctionnement s'élèvent à 1 286 617 €.

Les dépenses et recettes en investissement s'élèvent à 64 488 €.

Que finance ce budget ?

Il permet de financer les services petite enfance et enfance jeunesse sur les 4 communes membres du SIVOM (Le Cellier, Mouzeil, Ligné, Couffé) : 1 relais Petite Enfance, 1 halte-garderie, 2 multi-accueils, 4 accueils périscolaires et de loisirs, 4 animations jeunesse et un service coordination et support pour toutes les structures enfance et jeunesse du territoire.

2021, un exercice encore perturbé par la crise sanitaire

En 2021, et ce pour la 2^e année consécutive, les projets des services ont souvent été perturbés par la crise sanitaire. Les services ont été très touchés par les arrêts maladies liés à la COVID. Le SIVOM a parfois dû fermer certaines structures par manque d'encadrement. Le réalisé 2021 affiche des dépenses réelles de fonctionnement supérieures de 17 000 € aux recettes réelles.

L'exercice 2021 se termine avec un résultat excédentaire cumulé de 166 710 € en fonctionnement et 28 945 € en investissement.

Un budget prévisionnel en nette hausse

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2022 augmente de presque 200 000 € (+18,19 %) par rapport à celui de 2021. Cette augmentation est en lien avec les décisions prises par les élus syndicaux depuis septembre 2021 :

- Reprise du service accueil de loisirs et périscolaire de Ligné à compter du 1^{er} juin 2022 avec 11 salariés supplémentaires,
- Mise en place d'une direction au SIVOM depuis septembre 2021.

Une nouvelle réforme, la réforme de la Petite Enfance, apporte aussi des exigences qui impactent les charges de personnel.

La participation des communes

Les élus ont voté une augmentation de la participation des communes de +11% pour subvenir aux nouveaux besoins du SIVOM, soit un montant de 463 255,30 €, réparti comme suit :

- Couffé 78 753,40 €
- Le Cellier 160 749,59 €
- Ligné 165 845,40 €
- Mouzeil 57 906,30 €

Expression du groupe minoritaire

Le Cellier durable et solidaire

Le 12 avril, lors d'un Conseil Municipal exceptionnel à voir sur notre chaîne Youtube, la majorité a validé par son vote unanime la construction du parking de la Mothe, sans tenir compte de l'avis défavorable du commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif, ni de la désapprobation de la majorité des citoyens mobilisés lors de l'enquête publique obligatoire (45 contre sur 58).

Nous vous invitons à lire le rapport: <https://www.lecellier.fr/sinformer/mairie/urbanisme/enquete-publique>

Pourquoi ce projet a-t-il été voté dans l'urgence sans jamais avoir été présenté publiquement aux habitants ?

Pourtant des arguments édifiants auraient nécessité un temps de réflexion en commun :

- artificialisation d'une prairie impactant lourdement le milieu sans possibilité de retour à l'état naturel ;
- non justification du projet par une réelle saturation des stationnements en l'absence d'étude ;
- non-sens dans le contexte actuel de limitation de l'utilisation de la voiture et de l'évolution prévisible ;

- pas de proposition d'alternative alors qu'elles existent (aménagement du parking de Funès, meilleure signalisation des parkings existants...);

- coût global parking plus parc de 842 000€;

- pas de concertation avec les habitants. Cet épisode nous renforce dans notre conviction que l'intérêt général d'un projet ne se décrète pas sans l'avis des principaux intéressés.

Ainsi, nous proposons de vous rencontrer pour discuter de vos attentes et propositions concernant notre commune et élargir les réflexions issues des réunions et ateliers thématiques.

Le 20 mai de 18h30 à 19h30 à Launay, le 21 mai aux Thébaudières et le 10 juin à Vandel de 11h à 12h. D'autres dates seront proposées.

Patrice Chapeau, Cristelle Van Kemenade, Olivier Ganne, Aurélie Valadié, Virginie Postec
lecellierdurableetsolidaire@gmail.com
<https://www.facebook.com/Durable.et.Solidaire.LE.CELLIER>

Chaîne Youtube Le Cellier Durable et Solidaire

RENDEZ-VOUS

État civil



Le Cellier en mai

Samedi 14 / 10 h 30
Animation Dub poetry
Médiathèque Claire Bretécher

Lundi 16 au dimanche 22
« La Parenthèse
enchantée » : ateliers
et rencontres
Château de Clermont

Mercredi 18 / 16 h 30
Heure du conte (3-7 ans)
Médiathèque Claire Bretécher

**Samedi 21
et dimanche 22**
Tournoi de basket organisé
par le CMBC
Complexe sportif du Cellier

Le Cellier en juin

Mercredi 8 / 16 h 30
Heure du conte (3-7 ans)
Médiathèque Claire Bretécher

Judi 9 / 8 h 45 à 18 h
Journée à Planète Sauvage
organisée par le Club
de l'Amitié
Départ mairie du Cellier

Samedi 11 / dès 9 h
Nettoyage de la nature
organisé par le CJC
Le Cellier – Départ mairie

Samedi 11 / 11 h
Mini Dub Camp
Médiathèque Claire Bretécher

Samedi 11 / 17 h à 1 h
Tournoi de volley
de Moultpass
Complexe sportif

Dimanche 12 / 8 h à 18 h
1^{er} tour des élections
législatives
Mairie (bureaux 1 et 2) et salle
Louis-de-Funès (bureau 3)

**Du mercredi 15
(jusqu'au 5 juillet)**
Exposition « Phoenix »
Mercredi 15 / 18 h
Vernissage de l'exposition
« Phoenix » par l'école
Saint-Jean-Bosco
Hall de la mairie

Samedi 18 / 19 h
Fête de la musique
Bourg

Samedi 18 / dès 10 h
Fête du tennis
organisée par Le Tennis Club
du Cellier
Terrains de tennis extérieurs

Dimanche 19 / 8 h à 18 h
2^d tour des élections
législatives
Mairie (bureaux 1 et 2) et salle
Louis-de-Funès (bureau 3)

Vendredi 24
Fête des écoles
des Lonnières
Terrain salle William-Turner

Samedi 25 et dimanche 26
Exposition « Être et
Renaître » organisée
par Histoire et Patrimoine
du Cellier
Salle Louis-de-Funès

NAISSANCES

Marylou RETAILLEAU
9 mars 2022

Malo MARUEJOULS
16 mars 2022

Joséphine BOUCHARD
DE LA POTERIE
17 mars 2022

Arthur MORVAN
27 mars 2022

Léna JACQUOT
9 avril 2022

DÉCÈS

Tanguy BOURGEOIS--
TERRIEN (26 ans)
20 mars 2022

Germaine RAFFIN
née PILVARD (95 ans)
25 mars 2022

Pierrette ROGEZ
née PRAT (76 ans)
30 mars 2022

Éliane LETERTRE
née LE BEC (89 ans)
7 avril 2022

Jean ABÉCASSIS nous a quittés le 15 février 2022 à l'âge de 68 ans.

Cellarien depuis 1983 et entrepreneur dans l'âme, il fut pendant une période Président de l'association des commerçants du Cellier « Cellier Éco ».

Par la suite, il créa le 13 juillet 1994 l'association HELP (Humanité Entre Les Peuples). Il aurait aimé développer celle-ci mais le temps et la maladie furent un obstacle à ce projet qui lui tenait à cœur.

Jean est parti entouré de sa famille et de ses amis.

Comme lui a promis son fils Brice, l'association HELP continuera à vivre.



Urbanisme

Permis de construire délivrés entre le 16 mars et le 25 avril 2022 :

Costel-Florinel et Mariana FRUMOSU
Construction d'une maison – 1 rue du Moulin
Yann CORMIER et Laëtitia PELTIN

Construction d'un bâtiment de stockage de matériel – 107 rue de Bel-Air
SCI SWADA - Construction d'une maison – Chemin des Lagunes
François MASSIN et Clémence MANSONS- Surélévation d'une maison
et démolition d'une véranda - 37 bis rue des Mazères
Benjamin CARDET et Marion LE HIGUINEN

Construction d'une maison et édification d'une clôture – 35 Beau Soleil

Numéros d'urgence et utiles

- Pompiers : 18
- Samu : 15
- Police : 17
- Gendarmerie Oudon : 02 40 83 60 01
- Urgence européenne : 112
- Urgence malentendants et sourds : SMS au 114
- Pharmacie de garde : 32 37
- Dentiste de garde : 02 40 29 40 02
- Médecin de garde : 116 117
- ENEDIS Urgence : 09 72 67 50 44
- Gaz de France Urgence : 0 800 47 33 33
- Suez Urgence : 09 77 40 11 21
- Centre anti-poison d'Angers : 02 41 48 21 21
- Violences sexistes et sexuelles : 3919
- Correspondant Ouest-France - Guy Garanger : 06 03 09 29 00
- Correspondante Écho d'Ancenis - Josiane KERJOUAN : 06 72 11 36 41

Le lien LE JOURNAL MUNICIPAL DU CELLIER

Directeur de publication : Philippe MOREL

Comité de rédaction : Céline ORTHION,
Elsa MARTIN, Catherine LEBRUN, Martine VIRY,
Bruno DIDIER, Gilles HAROUET.

Réalisation : Goubault

Impression : Planchenault

Contacts : Mairie du Cellier, 62 rue de Bel-Air, 44850 Le Cellier – Téléphone : 02 40 25 40 18 – Télécopie : 02 40 25 31 35 – mairie@lecellier.fr – www.lecellier.fr

Rappel. Les demandes de publications, émanant des associations et des professionnels, sont à adresser à infocom@lecellier.fr (ou par courrier) impérativement au plus tard le **19 mai pour la parution le 15 juin du Lien n°88**.
Aucune proposition anonyme ne sera traitée.

Le Cellier
Le fleuve, la terre, la cité

IMPRIM'VERT®